

N°91- 2022

DECISION

AVENANT N°1 CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE TIMOTHEE ROLIN

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 146-2020 en date du 23 novembre 2020 portant délégation au Président

Le Président

DECIDE de signer un avenant à la une convention d'occupation précaire avec Monsieur Timothée ROLIN, entrepreneur individuel, inscrit sous le numéro SIREN 429 481 864, domiciliée 245, route de Saint-Samson 27500 BOUQUELON, représentée par M. Timothée ROLIN, en sa qualité de chef d'entreprise.

Les locaux sis pépinière d'entreprises, Rue du Canal 27500 Pont-Audemer, ci-après désignés :

Bureau 20 C

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2022.

Fait à Pont-Audemer, le 2 mai 2022

Le Président



Michel LEROUX



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220502-91-AU
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022